

des pouvoirs qui lui sont conférés, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles :

Comté de Rimouski, Saint-Paul des Capucins.—M. Paul Côté en remplacement de M. Edmond Desgagné, qui a quitté définitivement la municipalité.

Comté de Rimouski, Saint-Edmond du Lac-à-Saumon.—MM. Thomas Bartholomai Fréchette, Prudent Michaud, Thomas Moreau, Elie Lavoie et Jérémie Jean ; municipalité nouvelle.

Par un ordre en conseil en date du 14 mai courant 1879 :  
Comté de Pontiac, Litchfield, M. Alpino Campbell, en remplacement de M. John Scott, qui a quitté définitivement la municipalité.

ÉRECTION ET DÉLIMITATION DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Par un ordre en conseil en date du 21 avril dernier 1879 :

1. Séparer du Côteau Saint-Louis, comté d'Hochelega, la nouvelle municipalité rurale connue sous le nom de "Saint-Louis de Mile-End," et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le même nom et avec les mêmes limites.

2. Distraire de Farnham-Est, dans le comté de Shefford, les lots suivants du 6e rang, pour les annexer à Saint-Alphonse, dont ils font partie pour les fins religieuses, savoir : les numéros 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27.

3. Ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Ham-Sud-Ouest," dans le comté de Wolfe, les quatorze premiers lots des rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, de Ham, dans le même comté, tels qu'ils sont érigés en municipalité rurale.

Le tout no devant prendre effet qu'au premier de juillet prochain 1879.

Avis de demandes d'érections, annexions, délimitations, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5e section, 41 Vict., chap. 6.

Ériger en municipalité scolaire distincte, "la paroisse de St. Joseph de Sorel", distraire de la paroisse de "St. Pierre de Sorel", avec les mêmes limites qui lui sont assignées pour les fins civiles.

Compte-rendu des délibérations du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

SÉANCES DES 14, 15 ET 16 MAI 1879.

Mercredi, le 14.

PRÉSENTS : Le Surintendant, président ; Mgr. l'Archevêque de Québec, NN. SS. les évêques des Trois-Rivières, de Rimouski, de Montréal, de Sherbrooke, d'Ottawa, de St. Hyacinthe, l'hon. P. J. O. Chauveau, Sir N. F. Belleau, l'hon. juge Jetté, P. S. Murphy, écr., et le Dr. Hubert LaRue.

I. Le Surintendant donne lecture d'un ordre en Conseil nommant membres de la partie Catholique Romaine du Conseil de l'Instruction publique l'hon. juge Jetté et le Dr. LaRue.

II. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

III. Il est donné lecture d'une lettre de l'hon. M. Ryan et d'une lettre de l'hon. juge Routhier, annonçant que l'un et l'autre, retenus par leurs devoirs professionnels, ne peuvent assister à cette séance.

IV. Lecture est faite d'une requête du directeur de l'asile des sourds-muets de Montréal, demandant de l'aide.

Proposé par Mgr. l'Archevêque :

"Que cette lettre et les plans qui l'accompagnent soient transmis au gouvernement avec prière de faire droit à la demande formulée dans la lettre."—Adopté.

V. Lecture d'une lettre du capt. Labranche au sujet de l'enseignement militaire dans les écoles, et d'un

mémoire de M. J. X. Perrault sur le fusil scolaire adopté en France.

Proposé par l'hon. juge Jetté, secondé par M. Chauveau :

"Que ce Comité verrait avec plaisir l'introduction de l'enseignement militaire dans les collèges, les écoles normales et en général dans les maisons d'éducation de la province, et recommande aux directeurs de ces maisons de s'adresser au gouvernement d'Ottawa pour obtenir une part de l'argent voté pour cet objet."—Adopté.

VI. Il est donné lecture d'une lettre de John R. Craig, Ecr., secrétaire du Bureau des arts et d'agriculture d'Ontario, assurant au Surintendant que dans la prochaine exposition d'Ottawa il lui serait réservé un espace suffisant pour une exposition scolaire de la province de Québec.

Proposé par Mgr. l'Archevêque :

"Que ce Comité recommande très-vivement à toutes les maisons d'éducation de répondre à l'appel qui leur est adressé par le Surintendant de participer aux expositions scolaires, en général, et à celle d'Ottawa, en particulier, l'automne prochain, et que le Surintendant est prié d'adresser une circulaire aux directeurs de ces institutions pour leur exposer les motifs et le but de ces expositions."—Adopté.

VII. Proposé par M. le Dr LaRue :

"Que ce Comité recommande au Surintendant de prendre sur le fonds des bibliothèques scolaires une somme n'excédant pas \$600 pour acheter un certain nombre de livres qui, après examen, seront destinés à ces bibliothèques, et qu'un sous-comité composé de Mgr. l'Archevêque, Mgr. des Trois-Rivières, Sir N. F. Belleau, le Dr LaRue et le Surintendant, soit nommé pour faire cet examen et faire rapport à ce Comité au plus tôt."—Adopté.

VIII. Il est donné lecture du rapport suivant :

"13 mai 1879.

"Le sous-comité permanent d'examen des livres a l'honneur de faire rapport au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique :

Qu'il a examiné les livres suivants :

"1o. Extrait du cours théorique et pratique de style. Livre de l'élève, in-12 par L. F. E. C. Montréal, chez Chapelleau & fils—pour écoles élémentaires.

"2o. Cours théorique et pratique de style. Livre de l'élève, par les mêmes et chez le même imprimeur, in-12.

"3o. Le même cours. Livre du maître, in-12, pour les écoles modèles et académies,  
Et qu'il les propose à l'approbation du Comité catholique, avec recommandation de corriger dans une autre édition la partie qui a rapport à l'histoire de la littérature canadienne et de corriger aussi le style en quelques endroits des préceptes.

"4o. La 3e édition revue et augmentée des Eléments de la grammaire, par Napoléon Lacasse, et qu'il les trouve dignes d'être approuvés.

"5o. Cours d'arithmétique mentale par XXX, in-12, Québec, chez N. S. Hardy, et qu'il ne croit pas devoir recommander cet ouvrage à l'approbation du Comité catholique pour les raisons suivantes : dans ce livre on a changé sans motifs suffisants plusieurs expressions techniques, et d'un autre côté, les problèmes de calcul mental sont généralement ou trop faciles ou trop difficiles.

"E. A. ARCH. DE QUÉBEC,

"Président."